

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

COURSE D'ORIENTATION - Règlement



Le présent document a pour objet de préciser les modalités de participation à la course d'orientation organisée dans le village par le Conseil Municipal Junior de la commune de Cabrières d'Aigues.

Article 1 – Modalités de participation

La course se déroulera le dimanche 30 mars 2025.

Le départ sera donné devant la salle des fêtes du village à 10h.

Les participants devront réaliser un parcours dans le meilleur temps possible en s'orientant à l'aide d'une carte qui leur sera remise avant le départ de la course.

Le parcours est formé de balises qui doivent être poinçonnées dans l'ordre indiqué par la carte avant de franchir la ligne d'arrivée.

A mi-parcours, une série d'énigmes à résoudre permettront d'obtenir un bonus temps qui sera décompté du temps de parcours à l'arrivée.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les enfants placés sous la responsabilité de leur(s) parent(s).

Les enfants peuvent participer à la course individuellement ou par équipe (maximum 3 enfants par équipe).

La participation à la course est gratuite et implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Article 3 – Inscription au concours

Les enfants qui souhaitent participer à la course doivent remplir un bulletin de participation disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune.

Le bulletin de participation, dûment rempli, doit être déposé en mairie ou envoyé par email à l'adresse suivante : cmj@cabrieresdaigues.com. La date limite d'inscription est fixée au mardi 25 mars 2025 inclus.

Les participants consentent à ce que des photos les représentant puissent être diffusées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune, sans contrepartie financière. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Article 4 – Classement et récompenses

Le classement sera effectué en fonction du temps réalisé par les participants pour accomplir le parcours et en tenant compte du bonus temps obtenu en résolvant les énigmes à mi-parcours.

Des récompenses seront remises aux équipes arrivées en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} positions.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation à la course.

Le classement est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Article 5 – Données personnelles

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants sont informés que les données personnelles recueillies (nom, prénom, date de naissance et lieu de résidence) sont nécessaires à leur participation à la présente course et feront l'objet d'un traitement informatique.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant (se reporter au site internet de la CNIL <https://www.cnil.fr/> pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données personnelles dans le cadre de cet événement, merci d'adresser un email à l'adresse suivante : cmj@cabrieresdaigues.com